

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2106-10

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois juin à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11 + 3 proc
Votants : 14

Etaient présents : Christian DI MARTINO – Michel CORSINI – Fabienne GALLI- Pascale PELLETIER – Fabrice FONTAINE – Chantal BARBIER – Patrice MARTIN – Béatrice ROZIER – Jean-Marc BLANIC – Eliane CALDEI-VIDAL

Objet : Décision modificative n° 1
Budget principal

Absents excusés : Sandrine BARRALIS – Gérard STOERKEL – Philippe ALLEGRINI
Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Fabienne GALLI

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu d'adopter la décision modificative du budget principal de la commune pour la section de fonctionnement et d'investissement ci-jointe.

Le Conseil Municipal, l'exposé de monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTE** les transferts mentionnés sur ladite Décision modificative n° 1 annexée à la présente délibération sur le budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme

Le Maire,

Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 24/06/2021
Qualité : Maire